



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND

Séance du 5 septembre 2022

Date de convocation :

**3 0 AOUT 2022**

Date d'affichage :

Réception en Sous-  
Préfecture :

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, LUY Jean-Claude, SCHIERZ Richemène, ROPHILLE Pascal, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, LETESSIER Alain, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, NUELLEC-HUDRY Edwige, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, MANIGAULT Monique, CHAVANNE Clélia, MARCAIS Pierre-Antoine

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CAVAZZA Paola (pouvoir à JOLY Laurent), ALIX Juliette (pouvoir à NUELLEC-HUDRY Edwige), CALLAY Christophe (pouvoir à SCHIERZ Richemène), CHEVALLEY Jean-Marc (pouvoir à DE CHIARA Daniel)

**ABSENTS :** PERILLON Marcel (excusé), PAULMIER Léa, DARDILHAC Chahinez, FERNEX Coralie (excusée)

Richemène SCHIERZ a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Madame Brigitte Place, Secrétaire du Maire.

### Délibération n°2022-082

**Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS – Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres pour les études, la maintenance et les travaux de signalisation tricolore**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-3 ;

**VU** les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° 2019-076 du 17 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** que, depuis 2019, un service commun « Signalisation Lumineuse Tricolore » a été mis en place dans le cadre du schéma de mutualisation entre Annemasse Agglo et les communs membres.

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un représentant de la commune à la Commission d'appel d'offres (CAO).

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération, le Conseil a approuvé la convention constitutive du groupement de commande pour les études, la maintenance et les travaux de signalisation tricolore et autorisé Madame la Maire à signer l'acte d'adhésion.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'appel d'offres du groupement doit être composée d'un représentant de chaque membre du groupement. Ce représentant au sein de la CAO du groupement de commandes, doit être élu par l'organe délibérant de chaque collectivité concernée, étant précis que ce choix devra nécessairement porter sur l'un des membres de la CAO déjà existante ayant voix délibérative.

Madame la Maire propose que Monsieur Pierre ALEXIS soit désigné en tant que représentant de la Commune pour siéger à la CAO dudit groupement de commande.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITÉ ;**

**DESIGNE** Monsieur Pierre ALEXIS en tant que représentant de la commune de Ville-la-Grand au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les études, la maintenance et les travaux de signalisation tricolore.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

La Maire,  
Nadine JACQUIER

